



Préfecture de l'Aude

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de Port-La-Nouvelle



Qair

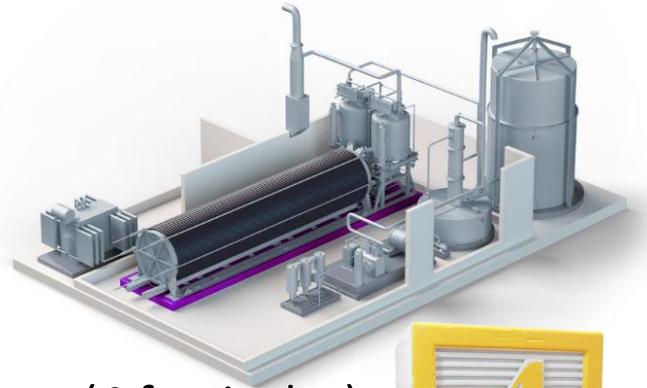
Agence Régionale de l'Énergie et du Climat

Qair Premier Élément

Réseau de Transport d'Électricité (RTE)



Hyd'Occ



Enquête publique unique (4 fascicules)



- A : Autorisation Environnementale ICPE :  
Usine de production d'hydrogène décarboné.
- B : **Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du raccordement.**

## Rapports et **conclusions** du Commissaire Enquêteur

### Références Enquête :

Tribunal Administratif de Montpellier : E22000058/34 du 10/05/2022

Préfecture de l'Aude : AP du 20/10/2022

Narbonne, le 06 janvier 2023

Emmanuel Nadal

Commissaire Enquêteur



---

## TITRE II-B :

---

# Déclaration d'Utilité Publique du raccordement RTE

---

## CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

---

---

## TITRE II-B : CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

---

---

### LE CONTEXTE :

---

Le groupe QAIR souhaite créer un « hub » de production énergétique sur le bassin du Grand Narbonne. L'objectif est de développer un écosystème s'appuyant sur les énergies renouvelables, telles que l'éolien flottant et la production d'hydrogène vert.

Le projet actuel est de créer une nouvelle usine de production d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables, vecteur qui peut stocker l'énergie et compenser ainsi l'intermittence de la production éolienne et photovoltaïque.

L'usine Hyd'Occ nécessite de l'électricité pour le processus de l'électrolyse, mais ne dispose pas d'une source autonome d'électricité. Afin d'utiliser une source constante pour alimenter les électrolyseurs, il est logique de raccorder cette usine au réseau public RTE. La puissance demandée est importante. Ceci a nécessité un nouveau câble spécifique entre le site Hyd'Occ et le poste RTE de Port-la-Nouvelle

### **RTE est le maître d'ouvrage du câble de raccordement de l'usine.**

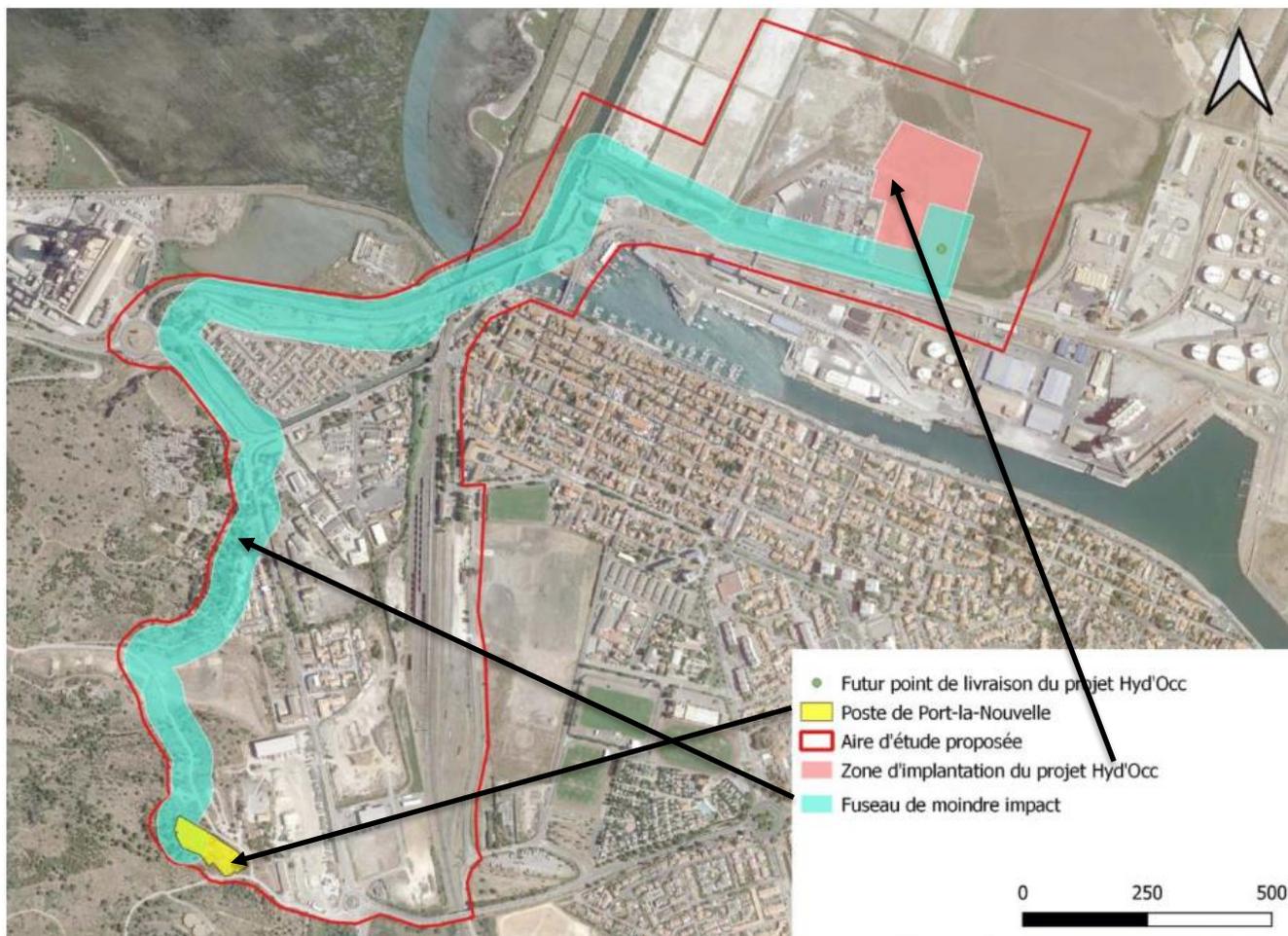
Même s'il s'agit du réseau électrique commun à tous les utilisateurs de Port-la-Nouvelle, l'origine renouvelable de l'électricité sera garantie par l'achat direct du volume d'électricité nécessaire à des producteurs d'énergie photovoltaïque ou éolienne, en attendant le raccordement de fermes photovoltaïques en projet et/ou la production locale des éoliennes flottantes d'Eolmed.

Hyd'Occ a décidé en octobre 2020 d'accepter la proposition technique et financière proposée par RTE pour un raccordement électrique à Port-La Nouvelle pour une puissance de 25 MW, puis de 60 MW, valeur nécessaire au fonctionnement de l'usine Hyd'Occ à plein rendement.

Les câbles d'alimentation seront enterrés sur toute leur longueur, ce qui représente une distance d'environ 3 km. La liaison souterraine sera constituée de 3 câbles posés à une profondeur d'environ 1 m, sur une largeur de 70 cm, en milieu urbain en majeure partie et pour une partie plus courte à proximité d'anciens salins.

Les terrains traversés appartiennent aux administrations (Région Occitanie, Conseil Départemental, commune de Port-la-Nouvelle, VNF, SNCF) ou à des propriétaires privés. Une convention de servitude doit être signée entre RTE et chaque propriétaire. La déclaration d'intérêt général du projet permet de créer les servitudes de passage nécessaire pour installer puis exploiter cette liaison.

Afin d'anticiper tout problème lié à un refus de passage sur une parcelle pour la création ou l'exploitation du raccordement, RTE a donc décidé de demander une déclaration d'utilité publique pour le tracé du faisceau électrique.



La procédure d'enquête publique unique concerne une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le faisceau de raccordement, et une enquête demandant une autorisation environnementale (AE) pour la création de l'usine Hyd'Occ.

### L'ENQUETE, RAPPELS ET COMPLEMENTS POUR DUP RTE :

#### a) RESPECT DES PROCEDURES :

L'autorité Organisatrice et la mairie de Port-la-Nouvelle siège de l'enquête ont correctement préparé l'enquête publique.

J'ai constaté que l'enquête publique concernant la création de l'usine Hyd'Occ s'est déroulée dans le respect de la réglementation concernant l'organisation, les documents fournis, les délais et les publicités obligatoires, que l'enquête n'a subi aucun incident.

- Concernant la DUP, les procédures incluent une concertation Fontaine préalable : elle a bien été réalisée le 30/03/2022. Diverses discussions avec la SNCF ont duré jusqu'en juillet 2022.

J'estime donc que les procédures règlementaires ont été respectées.

## b) INFORMATION DU PUBLIC :

J'estime que le dossier proposé par RTE était clair et pédagogique. Les procédures et contraintes techniques étaient bien détaillées, et accessibles à tout public.

Les questions posées pendant l'enquête publique ont reçu des réponses satisfaisantes du MO RTE.

Le dossier en version papier à la Mairie a été peu consulté, mais la possibilité de voir et télécharger le dossier 2 semaines avant l'enquête publique a été très utile : au total 490 visiteurs ont effectué 874 visites, visualisé 330 fois et téléchargé 937 documents durant l'enquête publique.

- Spécifiquement sur le dossier RTE, on dénombre 10 visiteurs qui ont réalisé 34 visualisations et 39 téléchargements avant le début de l'enquête publique ; puis 41 visualisations et 124 téléchargements par 35 visiteurs pendant l'enquête publique.

J'estime que le public a pu être correctement informé, et que le MO RTE a fourni une information sincère, complète et suffisante.

## c) PARTICIPATION DU PUBLIC :

Le public a participé massivement par voie dématérialisée : 83 personnes ont déposé 83 contributions contenant 225 observations.

L'analyse du dossier par le parti politique EELV, les associations ECCLA, RAMES-BTP, FASPA, et plusieurs particuliers a été approfondie et les remarques ciblées sur des points importants ont été très argumentées. 1 personne a déposé 3 fois, mais avec des arguments variés.

Chiffres clé :

Participations	Personnes	Contributions	Observations
Permanences	3	3	10
Registres papier	3	2	4
Registres Num.	74	75	200
Email	3	3	11
Courrier déposé	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>225</b>

J'ai personnellement émis 12 questions destinées à éclaircir certains points du dossier ; ces questions étaient motivées par la défense de l'intérêt général de la population et de l'environnement.

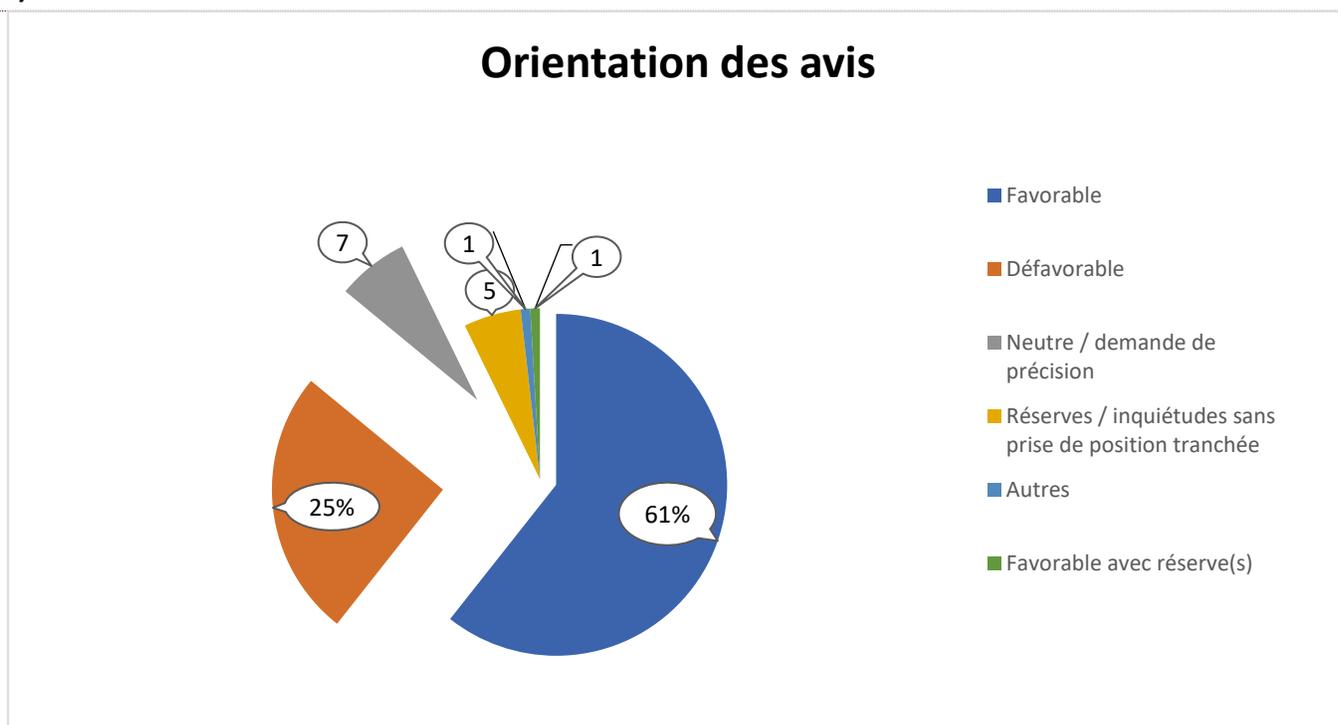
Une forte mobilisation a permis une bonne participation du public. Les articles dans la presse (enquête publique précédente sur l'extension du port et projet BARMAR concomitant) ont certainement aidé à la compréhension de l'intérêt du projet Hyd'Occ pour produire de l'H2 vert à Port-la-Nouvelle. Les annexes 4<sup>e</sup> à 4j reflètent les 6 articles parus dans la presse.

Je considère que le grand nombre d'observations exprimées et leur qualité témoignent d'une participation citoyenne très satisfaisante et représentative de la population locale.

- Spécifiquement pour la DUP RTE, le public n'a posé aucune question.

Le public s'est inquiété des capacités du réseau RTE aux alentours de Port-la-Nouvelle.

#### d) L'ORIENTATION DES AVIS EST MAJORITAIREMENT FAVORABLE :



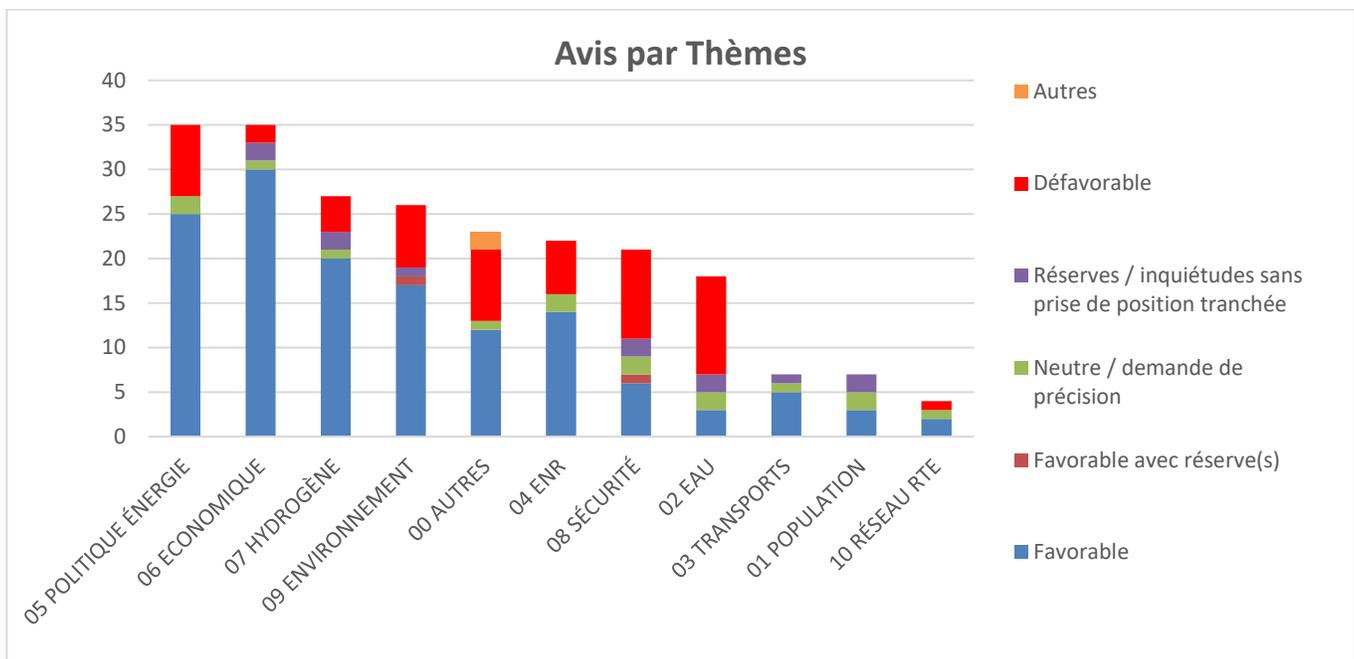
25 % des observations sont défavorables. Les avis nettement favorables sont majoritaires.

- Spécifiquement pour la DUP RTE, aucun avis n'a été exprimé

#### e) PRINCIPAUX THEMES ET ORIENTATION DES AVIS :

- Les thèmes « Politique Energie » et « Economique », recueillent chacun 35 observations, très majoritairement favorables de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.

- Les thèmes « Hydrogène » et « Environnement » sont majoritairement favorables, de la part des riverains, des particuliers et des professionnels.
  - Pour ces 4 premiers thèmes, les associations écologiques sont défavorables à 100 %.
- Le thème « autre » regroupe des avis globaux non argumentés (pour ou contre le projet) ou bien des demandes neutres de renseignements.
- Le thème « ENR », concernant l'impact de l'usage des ENR pour produire de l'H2, est majoritairement favorable, mais une forte opposition apparaît chez les associations et politiques.
- Le thème « sécurité » est très contrasté. Les inquiétudes sont nombreuses, en particulier sur l'effet domino avec les autres sites Seveso proches.
- Le thème « eau » provoque une forte inquiétude, liée à l'usage de l'eau potable, rare en été.
- Les thèmes « transports », « population » regroupent quelques avis inquiets ou neutres, concernant les impacts sur le réseau routier et sur la population.
- Le thème « réseau RTE » ne provoque pas de remarques pour son parcours de rattachement (DUP), mais des inquiétudes sur le reste du dimensionnement alentour de Port-la-Nouvelle.
  - Spécifiquement pour la DUP RTE, aucun avis n'a été exprimé.



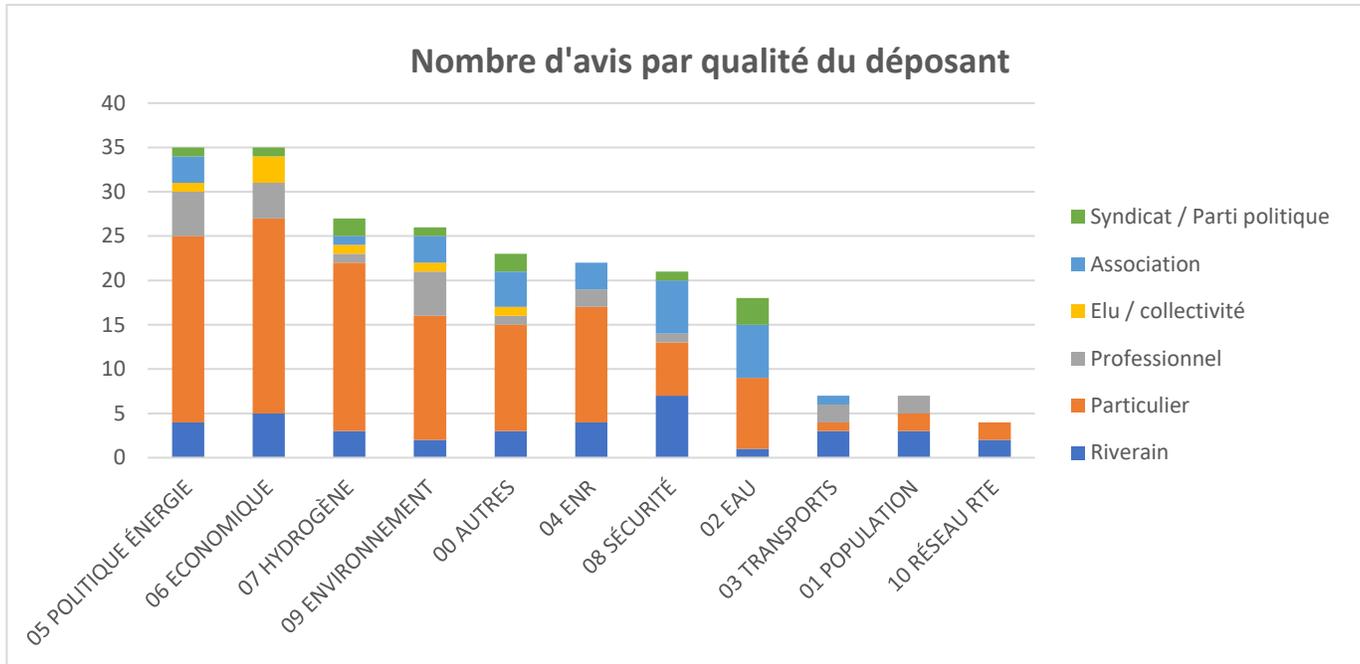
## f) LES DEPOSANTS :

Les professionnels et les élus sont tous favorables au projet.

Les 3 associations et le parti politique EELV sont opposés au projet.

Les riverains (particuliers et professionnels locaux) se déclarent confiants,

Les particuliers ont été très nombreux à s'exprimer et sont partagés pour (majoritaires) ou contre le projet.



## THEORIE DU BILAN POUR LA DUP RTE :

### ➤ Analyse bilancielle

#### 1 – Le projet mis à l'enquête présente-t-il concrètement un caractère d'intérêt général ?

L'objectif principal est de créer un raccordement électrique nouveau vers RTE, nécessaire à un projet d'usine de production d'H2, Hyd'Occ.

En positif : Cette usine ne dispose pas à proximité du site de sources d'électricité d'origine renouvelable : le raccordement au réseau RTE est une sécurisation pour la permanence des ressources électriques. Même s'il s'agit d'un raccordement au réseau général, les ressources renouvelables seront garanties par des contrats d'achat à des producteurs photovoltaïques ou éoliens.

Sans ce raccordement, le projet Hyd'Occ ne peut pas être réalisé car il ne dispose pas de ressources ENR locales.

Or, le projet Hyd'Occ participe à la production d'un vecteur nouveau, l'H2 vert, qui est une possibilité de décarboner les usages de mobilité et industriels en remplacement de ressources fossiles.

Ce faisant, Hyd'Occ participe à l'intérêt général de lutte contre le réchauffement climatique.

La réalisation du raccordement Hyd'Occ à RTE concourt à l'atteinte d'un objectif national d'intérêt général.

En négatif : l'utilisation d'ENR pour réaliser l'électrolyse détourne une part de la disponibilité nationale d'électricité, puisque le raccordement à RTE mutualise les capacités sur tout le réseau. Il est donc impératif

lors des pics de consommation et/ou lorsque les ENR sont peu disponibles, que la production d'H2 vert soit réduite. Le suivi horaire des sources/consommations électriques permet de contrôler cette adéquation, et j'ai formulé une recommandation dans mes conclusions d'Autorisation Environnementale.

## **2– Les expropriations envisagées sont-elles nécessaires pour atteindre les objectifs visés par le projet mis à l'enquête ?**

En fait, il ne s'agit pas d'expropriations, mais de création de servitudes de passages pour installer puis exploiter les câbles nécessaires. Ce seront des servitudes de type I4, incluses au PLU de Port-la-Nouvelle.

En positif : la concertation Fontaine a permis courant 2022 de mettre tous les propriétaires autour d'une table et la co-construction du tracé a satisfait tous les participants. Le Faisceau de Moindre Impact a été validé en fin de concertation Fontaine.

En négatif : les travaux nécessaires doivent être coordonnés avec tous les autres propriétaires administratifs : SNCF, VNF, SEMOP, Région Occitanie, Mairie de Port-la-Nouvelle suivant des calendriers et des contraintes techniques variés.

## **3 – Le bilan coûts-avantages penche-t-il en faveur de la réalisation du projet ?**

### **• 31 – Les atteintes à la propriété privées sont-elles totalement justifiées ?**

En positif : oui, car il n'y a aucune perte de propriété, et RTE s'engage à respecter les contraintes techniques et de calendrier de chaque propriétaire.

Existe-il une solution alternative ? 2 variantes ont été étudiées, et le projet retenu minimise les impacts terriens et écologiques. La proposition de RTE est une étude technico économique optimisée.

### **• 32 – Le coût financier de l'opération poursuivie est-il supportable ?**

En positif : la proposition technico économique présentée par RTE est acceptée par Hyd'Occ et sera payée à 70 % par Hyd'Occ. Le coût est supportable pour Hyd'Occ, et inclus au projet global Hyd'Occ.

En négatif : RTE supporte 30 % des coûts pour un raccordement à usage uniquement privé. Le coût est supportable pour RTE.

### **• 33 – Les inconvénients d'ordre social**

En positif : très faibles impacts, car les trafics routiers seront peu perturbés, et seulement lors de travaux nécessaires pour la voirie aussi.

En négatif : aucun

### **• 34 – Les atteintes à d'autres intérêts publics**

341 – En positif : aucune car coordination nécessaire avec les travaux des autres administrations.

342 – Les intérêts environnementaux et le respect de la Charte de l'Environnement :

En négatif : aucun. Aucun déchet polluant, ni destruction d'espèces protégées. Le passage majoritaire sous voirie limite fortement les impacts environnementaux. Aucune aggravation de l'environnement naturel.

En positif : Hyd'Occ participe à l'intérêt général de lutte contre le réchauffement climatique en produisant du H2 vert. La réalisation du raccordement Hyd'Occ à RTE concourt à l'atteinte d'un objectif national d'intérêt général.

#### 4- Les autres critères à examiner

##### • 41 – Le choix des terrains

En positif : le passage majoritaire sous voirie limite les perturbations car c'est une zone anthropisée. Le passage le long des anciens salins ne perturbe pas l'environnement.

En négatif : peu de variantes possibles, étant inclus à la zone urbanisée de Port-la-Nouvelle.

##### • 42 – La compatibilité avec les documents d'urbanisme existants

En positif : Sur le PLU de Port-la-Nouvelle la compatibilité n'est pas remise en cause. Il s'agit de préciser une servitude de passage de type I4 sur les documents du PLU.

#### ➤ Bilan

- Le bilan global des impacts montre un avantage essentiel pour le MO Hyd'Occ qui est dépendant de ce raccordement.
- Le MO RTE assume un maximum de contraintes en se coordonnant avec les travaux des propriétaires des terrains impactés et en respectant les diverses demandes techniques. Les propriétaires ayant validé la concertation Fontaine devront accepter les servitudes, compensées financièrement, mais subiront peu de contraintes.
- La répartition du coût financier des travaux aurait pu être différent, avec une charge accrue pour le MO Hyd'Occ, seul bénéficiaire de ces travaux.
- Le coût environnemental est nul.
- L'intérêt général est préservé par ce projet qui participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au bilan de ces considérations, constatant que les aspects positifs de ce projet sont prédominants pour le maître d'ouvrage et pour la collectivité, que les habitants et l'environnement naturel ne seront pas impactés, en conséquence de ces observations j'émet :

**Un AVIS FAVORABLE à la demande d'utilité publique pour la création d'un raccordement électrique spécifique entre le site de Hyd'Occ et le poste RTE de Port-la-Nouvelle tel que présenté dans le dossier du projet Hyd'Occ -RTE. Le raccordement et les servitudes de passage de type I4 sont bien nécessaires à la création du projet Hyd'Occ.**

Fait à Narbonne, le 6 janvier 2023



Le Commissaire  
Enquêteur Emmanuel Nadal